

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL64

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER E

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit le texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture.